

N° CP *7e/22-06*
Séance du *5* MAI 2006

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS
ARTISTIQUES SPECIALISES**

Restitution de l'état des lieux pour l'enseignement de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et mise en œuvre de la 2^{ème} phase du Schéma (diagnostic et 1^{ère} orientation)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 5004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU la délibération n° 2006/I-7è/05 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Prend acte de la restitution des états des lieux réalisés par le CDMC et l'ACA pour la musique, la danse, le théâtre et les arts du cirque
- ❖ Se prononce sur le principe de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase selon les modalités développées dans le rapport.



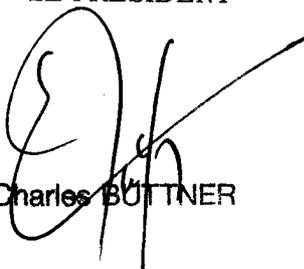
- ❖ Désigne M. Charles WILHELM pour représenter le Conseil Général du Haut-Rhin au comité de pilotage chargé du suivi de la démarche qui serait constitué dans le cadre d'une démarche concertée entre les trois collectivités.

Acte certifié exécutoire
Réception par le - 5 MAI 2006
Publication MAI 2006.....
Pour le Conseil Général
..... délégué



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BÜTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
05 MAI 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions